

Projet portant sur l'exploitation d'une cellule
d'enfouissement de sols contaminés à
Mascouche

MRC Les Moulins

6212-06-003

Par courrier et par télécopieur : 450-654-6131

Québec, le 14 décembre 2009

Monsieur Rémi Grégoire
Répondant de la Loi sur l'accès aux documents
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides
Bureau de Lanaudière
100, boul. Industriel
Repentigny (QC) J6A 4X6

**Objet : Projet portant sur l'exploitation d'une cellule d'enfouissement de sols
contaminés à Mascouche**

Monsieur,

La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'examen du projet en titre vous rappelle que vous n'avez toujours pas répondu à sa lettre du 24 novembre dernier concernant les 20 rapports d'inspection transmis, sous pli confidentiel, par le Ministère le 10 novembre.

Dans sa réponse du 24 novembre, la commission avait préparé une version masquée de neuf des rapports afin de retirer les renseignements qui ne sont pas utiles pour ses travaux. La commission vous demandait d'en prendre connaissance et vous accordait un délai de 7 jours, soit jusqu'au 2 décembre, pour lui indiquer, par écrit, si votre objection était maintenue ou retirée compte du résultats de l'opération pour ces neuf rapports. Quant aux autres rapports d'inspection, la commission vous demandait de lui indiquer clairement les motifs à l'appui de votre objection considérant que ces documents ne semblent contenir aucun renseignement nominatif que pourrait revêtir légitimement un caractère confidentiel.

Le 4 décembre dernier, un échange téléphonique a été fait entre un membre de l'équipe de la commission et vous-même afin de connaître les raisons du délai de la réponse du ministère. Vous aviez mentionné que le responsable signataire devait être de retour le 7 décembre et que la réponse suivrait par la suite. Aucune réponse n'a encore été transmise à la commission.

La commission, considérant qu'aucune réponse n'est parvenue à ce jour, consent à vous accorder un délai supplémentaire, soit jusqu'au mardi 15 décembre, 17 heures, pour fournir les explications demandées. À défaut de répondre à la présente demande dans le délai imparti, elle rendra sa décision à partir des arguments que vous avez exprimés dans votre document du 10 novembre 2009 au soutien de votre demande de confidentialité.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La présidente de la commission d'enquête

Original signé

Anne-Marie Parent